

AIDE COMMUNALE À L'EXCELLENCE SPORTIVE ET CULTURELLE

RÈGLEMENT

"PASSEPORT COMPÉTITION"

1- Contexte

La Commune de Mornant a instauré le "Passeport Junior" : une aide financière versée par le CCAS aux familles mornantaises dont les enfants sont scolarisés de la petite section de maternelle au CM2 et inscrits à une activité extra-scolaire sportive ou culturelle dans une association Mornantaise.

Pour aller plus loin dans son soutien aux jeunes et à la promotion de la pratique sportive et culturelle d'excellence, la commune propose "le Passeport Compétition".

2- La proposition

Ce dispositif s'adresse aux **jeunes Mornantais scolarisés, étudiants ou en apprentissage** inscrits à une compétition officielle de reconnaissance **régionale, nationale ou internationale** dans un domaine sportif ou culturel :

- Sport individuel : régional / national / international
- Sport collectif : régional / national / international
- Événement culturel : compétition avec une reconnaissance nationale ou internationale

Le calcul pour le versement aux familles est effectué en fonction du quotient familial et à l'euro près sur présentation de justificatifs en lien avec l'association.

Passeport Compétition Calcul à l'euro près		
Quotient familial CAF	Taux d'aide de la Commune	Participation maximum de la Commune
$QF \leq 550$	75 %	220 €
$551 \leq QF \leq 1000$	$75\% \geq \text{participation} \geq 30\%$	$220 \text{ €} \geq \text{plafond} \geq 140 \text{ €}$
$1001 \leq QF \leq 1400$	$30\% \geq \text{participation} \geq 15\%$	$140 \text{ €} \geq \text{plafond} \geq 80 \text{ €}$
$QF \geq 1401$	15 %	80 €

Pour le calcul de la participation du CCAS, sont pris en compte :

- Les repas dans la limite de 2 repas par jour et de 10 € le repas
 - L'hébergement dans la limite de 50 € la nuit petit déjeuner inclus
 - Les frais d'inscription
 - Le transport selon le calcul ci-dessous + péage
- ou** le forfait global demandé par l'association.

Tarif transport			
	Jusqu'à 2 000 km	Jusqu'à 10 000 km	Au-delà de 10 000 km
5 CV et moins	0.31 €	0.25 €	0.18 €
6 CV et 7 CV	0.39 €	0.32 €	0.23 €
8 CV et plus	0.43 €	0.35 €	0.25 €

Le versement de l'aide par le CCAS sera effectif dans les 3 mois maximum suivant le dépôt du dossier complet.

Tous les bénéficiaires du dispositif « Passeport Compétition » entreront dans le dispositif de la solidarité réciproque.

Le bénéficiaire,

Renaud Pfeffer,
Maire de Mornant
Président du CCAS